



DÉVELOPPEMENT
MÉDIAS

Appel d'offres adapté correspondant aux services de
coordination dans le cadre du projet Expressions Balkaniques -
Basé en Albanie

Appel d'offres lancé selon une procédure adaptée conformément aux articles
L.2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique

TERMES DE REFERENCE

Document no. 1

1. A propos de CFI et du projet “Expressions Balkaniques” :

Filiale de France Médias Monde, CFI, Agence Française de développement Media, financée par le Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères, est en charge de la coordination et de la mise en œuvre de l’aide publique au développement afin de promouvoir et d’améliorer les Média dans les pays en développement. CFI est présentement impliquée dans une trentaine de projets, rattachés à 3 programmes principaux : médias et gouvernance, médias et développement, et médias et entreprise.

Forts de leurs expériences dans la mise en œuvre de projets de développement Media, d’animation d’espaces d’expression culturelles et artistiques, et de soutien à des initiatives audiovisuelles, CFI et les Services de Coopération et d’Action Culturelle des 6 pays des Balkans occidentaux ont décidé de monter conjointement le projet « *Expressions Balkaniques* ».

S’adressant à la jeunesse d’Albanie, de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, de Macédoine du Nord, du Monténégro, et de Serbie, le projet part du constat d’un retrait de la jeunesse des Balkans occidentaux vis-à-vis des Média et de la Citoyenneté. Faisant face au chômage, à l’instabilité politique et du climat social, et à la corruption, nombreux sont les jeunes qui cherchent à quitter le pays.

Le projet vise donc à favoriser l’affirmation d’un espace démocratique d’expression partagé entre la jeunesse des Balkans occidentaux. Pour répondre à cet objectif, la jeunesse de ces pays bénéficiera d’un accès à des formations, d’une mise en réseau, et d’un soutien pour ses initiatives médiatiques et audiovisuelles et artistiques, sous la forme de trois actions :

1/ Des outils et ateliers d’éducation aux Media pour lycéens et des formations ciblées sur la lutte contre les Fake news et la vérification des faits pour étudiants en journalisme.

2/ Un accompagnement (ateliers, incubation) et une mise en réseau (événement régional) pour les acteurs nouveaux Media et les influenceurs afin de consolider leurs projets, se (faire) connaître, échanger et rencontrer les acteurs et experts pertinents dans leurs domaines.

3 / La formation, la promotion et le soutien des jeunes acteurs de l’image et de l’audiovisuel, étudiants en écoles de cinéma et jeunes talents (ateliers, soutien à la production, projet audiovisuel régional), notamment via la mobilisation du réseau culturel des ambassades.

2. Tâches et responsabilités

2.1 Missions

CFI requiert un opérateur pour fournir des services spécifiques de coordination régionale dans les Balkans occidentaux. L’opérateur planifiera et coordonnera les procédures opérationnelles (administratives, financières, achats, ressources humaines et manières de rationaliser les process), en étant basé à Tirana, Albanie.

La durée du contrat est de 20 mois.

Cet opérateur rendra compte à la Direction Méditerranée-Asie de CFI.

2.2 Description du service

L'opérateur fournira des services de coordination opérationnelle afin de mettre en œuvre les activités du projet « Expressions Balkaniques » au niveau régional, conformément à la proposition de projet, au calendrier et au budget du projet, et en relation avec la responsable de projet au siège de CFI ainsi qu'avec les personnels référents dans chacune des ambassades.

1) Assurer la bonne mise en œuvre et le suivi des activités conformément au calendrier et au budget du projet

- Coordonner la mise en œuvre des activités en lien avec l'organisation en charge et les autres partenaires
- Organiser les événements du projet (conférences régionales, formations, séminaires), en collaboration avec l'organisation en charge et les autres partenaires
- Mettre en place des outils de suivi / évaluation des activités auprès des partenaires et bénéficiaires
- Assurer les actions de communication et diffuser les appels à candidatures

2) Assurer la coordination entre les partenaires et les parties prenantes du projet aux niveaux national et régional

- Mettre en place un système de partage d'informations pour faire le lien entre les partenaires du projet (entre les différents SCACs des ambassades et entre les ambassades et CFI)
- Contacter et identifier les synergies avec les acteurs médias et les initiatives jeunesse aux niveaux régional et national, en lien avec les ambassades.
- Produire un dossier de contact pour le recrutement des bénéficiaires (notamment les acteurs nouveaux Médias et les influenceurs)
- Représenter le projet auprès des acteurs locaux et régionaux : autorités nationales, organisations internationales, organisations de la société civile...

3) Fournir une expertise terrain

- Animer des groupes de discussion avec des interlocuteurs privilégiés du projet (organisations de jeunesse, CNC, ONG, acteurs médias...)
- Identifier et construire des partenariats avec les centres de formation et / ou les organisations de jeunesse dans chaque pays, en collaboration avec les ambassades.
- Produire des rapports identifiant les besoins de formation et de soutien des publics cibles, en tenant compte des spécificités nationales et individuelles
- Proposer une liste d'orateurs / formateurs, notamment au niveau local
- Produire des rapports d'activités trimestriels et co-organiser les comités de pilotage

2.3 Expériences et Compétences

Ce service nécessite une expérience sur des projets liés à l'engagement et à la formation des jeunes ; et / ou à l'éducation aux médias et la production audiovisuelle (notamment sur internet). Le coordinateur local doit avoir une expérience dans la mise en œuvre de projets humanitaires / de développement internationaux nécessitant la coordination de plusieurs acteurs.

Le service requiert également les qualités suivantes :

- o Expérience / Connaissance des pays de la région
- o Expérience dans l'organisation d'événements et / ou de formations

- o Connaissance des initiatives et / ou des besoins d'éducation aux médias aux niveaux régional et national très appréciée
- o Expérience / Connaissance des acteurs culturels (en particulier dans la coopération internationale) et des industries culturelles et créatives préférable
- o Expertise des médias et / ou intérêt pour les nouveaux médias et les médias en ligne bienvenus
- o Compétences interpersonnelles et rédactionnelles
- o Capacités d'organisation
- o Capacités de communication et de représentation auprès de différentes parties prenantes
- o Compétences informatiques (Office, Outils de collaboration, réseaux sociaux)

Qualifications:

- Niveau professionnel en français et en anglais ; Une ou plusieurs langues régionales très appréciées
- Formation en gestion de projets, relations internationales, sciences politiques, journalisme, production de médias numériques, audiovisuel ou cinématographie, ou domaines connexes

2.4 Conditions

Pays d'affectation : Albanie

L'opérateur effectuera des déplacements dans les pays ciblés par le projet (Albania, Bosnia and Herzegovina, Kosovo, North Macedonia, Montenegro, and Serbia).

Type de contrat : Contrat public de services

Candidats ciblés : opérateur de services, personne autorisée à travailler dans le pays en tant qu'indépendant ou statut similaire

Le contrat sera signé pour 20 mois, entre Juin et Aout 2020 (date de début à discuter conjointement)

3. Résiliation, garantie et transfert du contrat :

3.1. Mise sous séquestre ou liquidation judiciaire

Les parties conviennent qu'en cas de mise sous séquestre ou de liquidation judiciaire, le contrat sera résilié de plein droit après un délai d'un mois à compter de la date d'une lettre envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Cela ne donne droit à aucune indemnité pour l'opérateur.

S'il est établi qu'il existe un risque de liquidation de l'entreprise de l'exploitant, l'exploitant prend toutes les mesures nécessaires pour fournir à CFI les codes informatiques nécessaires au fonctionnement de l'équipement et des logiciels fournis, ainsi que tous les documents liés au projet, ainsi que toute avancée qui aurait pu être réalisée conformément à la garantie de pérennité.

3.2. Résiliation

3.2.1 Résiliation du contrat

Sans préjudice du droit, pour CFI, de résilier le contrat pour des raisons d'intérêt public, en cas de rupture de contrat par l'opérateur, CFI sera pleinement en droit de résilier le contrat, quinze (15) jours francs après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice des éventuelles actions en dommages et intérêts.

CFI peut prévoir la prestation du service aux frais et risques du prestataire, soit en cas de non-exécution par ce dernier d'un service qui, de par sa nature, ne peut être retardé, soit après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception pour fournir le service dans les huit (8) jours et que cela s'est avéré infructueux. Toute augmentation des dépenses par rapport aux prix du marché résultant de l'exécution des services aux frais et risques du prestataire est à la charge du prestataire.

3.2.2 Fin du contrat

Le contrat prend fin, sauf dans les cas visés à l'article 3.2.1, à la fin de sa durée.

3.3. Garantie et transfert de contrat :

Aucun transfert du contrat n'est autorisé.

4. Litiges

Sauf en cas de procédure provisoire, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en cas de litige ou de désaccord juridique entre elles avant d'envisager de renvoyer l'affaire devant un tribunal de quelque nature que ce soit.

A cet effet, tout désaccord entre l'opérateur et CFI doit faire l'objet d'un rapport de réclamation établi par les parties, qui doit être communiqué dans les trente jours à compter de la date de survenance du désaccord.

Les parties disposeront alors de deux (2) mois pour répondre à cette réclamation. Si le désaccord persiste après cette procédure amiable, les parties peuvent engager un litige.

Le contrat conclu entre CFI et l'exploitant est soumis aux dispositions du droit public.

La langue de ce contrat est l'anglais. Toute traduction est fournie à titre d'information uniquement et n'a aucune valeur contractuelle. En cas de conflit entre les deux versions, seule la version anglaise des documents contractuels fera foi.

Tout litige relatif à l'exécution ou à la rupture du contrat sera porté devant le tribunal administratif de Paris.

Approuvé par l'entreprise

Approuvé par le représentant de CFI
CEO
Mr Marc Fonbaustier
Issy-les-Moulineaux